748134-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Advertising services – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE MISE À DISPOSITION, POSE, DÉPOSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS DE COMMUNICATION PUBLICITAIRE ET D'AFFICHAGE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE BOIS-COLOMBES
OJ S 209/2026 28/10/2026
Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Seirbhísí

1. Ceannaitheoir

1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: Ville de Bois-Colombes
R-phost: juridique@bois-colombes.com
Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Údarás áitiúil
Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Seirbhísí poiblí ginearálta

2. Nós imeachta

2.1. Nós imeachta

Teideal: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE MISE À DISPOSITION, POSE, DÉPOSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS DE COMMUNICATION PUBLICITAIRE ET D'AFFICHAGE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE BOIS-COLOMBES
Cur síos: La présente consultation concerne la dévolution d'une concession de service, sous la forme d'une concession de service public au sens de l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales. La concession porte sur la mise à disposition, pose, dépose, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains de communication publicitaire et d'affichage d'informations municipales de la ville de Bois-Colombes. Dans le cadre du présent contrat, la Ville souhaite confier au concessionnaire les mobiliers suivants, étant entendu que le concessionnaire est propriétaire des mobiliers faisant ou non l'objet d'une exploitation publicitaire pendant la durée de la concession : 1.1 Mobilier (propriété du concessionnaire) à installer, exploiter et entretenir par le concessionnaire : - 7 journaux électroniques d'information (JEI) - 21 sucettes dont : 18 sucettes à 2 faces d'affichage 3 sucettes à caisson déroulant à 3 faces d'affichage soit un total de 47 faces d'affichage 1.2 Mobilier (propriété de la ville à l'issue du précédent contrat) à remettre en état, exploiter et entretenir par le concessionnaire : - 24 emplacements d'abri voyageurs dont : 2 abribus double à 2 faces d'affichage 3 abribus double à 4 faces d'affichage 10 abribus standard avec 2 faces d'affichage 9 abribus standard avec 1 face d'affichage soit un total de 45 faces d'affichage 1.3 Mobilier (actuellement propriété de la ville puis propriété du concessionnaire) à remplacer, exploiter et entretenir par le concessionnaire : - 6 panneaux pour affichage libre - 16 panneaux pour affichage administratif En règle générale, les mobiliers seront repositionnés en lieu et place de l'existant. Les candidats disposent, toutefois, de la faculté de proposer des ajustements afin d'en améliorer l'implantation. Les plans d'implantation seront alors ajustés en conséquence après avis favorable de la Commune. Enfin, il est précisé que les candidats pourront proposer dans leur offre du mobilier neuf ou reconditionné à neuf SAUF pour : Les JEI qui seront obligatoirement neufs Les abribus qui, eux, resteront en lieu et place et feront l' objet d'une remise en état in situ. En application de l'article L. 3114-2 du code de la

commande publique, dans sa rédaction issue de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les conditions d'exécution du contrat de concession prennent en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles portent notamment sur la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie des équipements, la limitation, le tri et la valorisation des déchets, la qualité environnementale des matériaux et des produits d'entretien.
Aitheantóir an nóis imeachta: a364e6c3-78b3-4ada-99bc-8f4c4d9c4bcb
Aitheantóir inmheánach: 225M054
An cineál nóis imeachta: Oscailte
Príomhghnéithe an nóis imeachta: Il s’agit d’une procédure de concession de service public prévue aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et par la troisième partie du code de la commande publique relative aux contrats de concession. Il s’ agit d’une concession de service passée dans le respect des règles des articles L.3126-1 et suivants du code de la commande publique, s’agissant des concessions dont la valeur hors taxes est inférieure au seuil européen. Le déroulement de la procédure se fera dans le respect des règles applicables conformément à l’article R.3126-1 - 2° - b) du Code de la Commande Publique. Le dossier de consultation est mis à la disposition des candidats manifestant leur intérêt dès la publication de l'Avis de Concession. La ville a décidé de recourir à une procédure ouverte conduisant les candidats à devoir remettre, en même temps, les éléments relatifs à leur candidature ainsi qu’à leur offre.

2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí
Príomhaicmiú (cpv): 79341000 Advertising services
Aicmiú breise (cpv): 79341400 Advertising campaign services, 45233293 Installation of street furniture, 34928400 Urban furniture

2.1.2. An áit feidhmíochta

Baile: Bois-Colombes
Cód poist: 92270
Foroinn tíre (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)
Tír: An Fhrainc

2.1.4. Eolas ginearálta

Athsheolfar an nós imeachta sin
Bunús dlí:
Treoir 2014/23/AE

2.1.6. Forais eisiaimh

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Doiciméad Soláthair

5. Luchtóg

5.1. Luchtóg: LOT-0001

Teideal: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE MISE À DISPOSITION, POSE, DÉPOSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS DE COMMUNICATION PUBLICITAIRE ET D'AFFICHAGE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE BOIS-COLOMBES
Cur síos: La présente consultation concerne la dévolution d'une concession de service, sous la forme d'une concession de service public au sens de l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales. La concession porte sur la mise à disposition, pose, dépose,

entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains de communication publicitaire et d'affichage d'informations municipales de la ville de Bois-Colombes. Dans le cadre du présent contrat, la Ville souhaite confier au concessionnaire les mobiliers suivants, étant entendu que le concessionnaire est propriétaire des mobiliers faisant ou non l'objet d'une exploitation publicitaire pendant la durée de la concession : 1.1 Mobilier (propriété du concessionnaire) à installer, exploiter et entretenir par le concessionnaire : - 7 journaux électroniques d'information (JEI) - 21 sucettes dont : 18 sucettes à 2 faces d'affichage 3 sucettes à caisson déroulant à 3 faces d'affichage soit un total de 47 faces d'affichage 1.2 Mobilier (propriété de la ville à l'issue du précédent contrat) à remettre en état, exploiter et entretenir par le concessionnaire : - 24 emplacements d'abri voyageurs dont : 2 abribus double à 2 faces d'affichage 3 abribus double à 4 faces d'affichage 10 abribus standard avec 2 faces d'affichage 9 abribus standard avec 1 face d'affichage soit un total de 45 faces d'affichage 1.3 Mobilier (actuellement propriété de la ville puis propriété du concessionnaire) à remplacer, exploiter et entretenir par le concessionnaire : - 6 panneaux pour affichage libre - 16 panneaux pour affichage administratif En règle générale, les mobiliers seront repositionnés en lieu et place de l'existant. Les candidats disposent, toutefois, de la faculté de proposer des ajustements afin d'en améliorer l'implantation. Les plans d'implantation seront alors ajustés en conséquence après avis favorable de la Commune. Enfin, il est précisé que les candidats pourront proposer dans leur offre du mobilier neuf ou reconditionné à neuf SAUF pour : Les JEI qui seront obligatoirement neufs Les abribus qui, eux, resteront en lieu et place et feront l' objet d'une remise en état in situ. En application de l'article L. 3114-2 du code de la commande publique, dans sa rédaction issue de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les conditions d'exécution du contrat de concession prennent en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles portent notamment sur la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie des équipements, la limitation, le tri et la valorisation des déchets, la qualité environnementale des matériaux et des produits d'entretien.
Aitheantóir inmheánach: 225M054

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí
Príomhaicmiú (cpv): 79341200 Advertising management services
Aicmiú breise (cpv): 79341400 Advertising campaign services, 79341000 Advertising services, 45233293 Installation of street furniture, 34928400 Urban furniture

Roghanna:

Cur síos ar na roghanna: Sans objet.

5.1.2. An áit feidhmíochta

Seoladh poist: Territoire communal 15 rue Charles Duflos
Baile: Bois-colombes
Cód poist: 92270
Foroinn tíre (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)
Tír: An Fhrainc

5.1.3. Fad measta

Fad ama: 12 Bliana

5.1.6. Eolas ginearálta

Rannpháirtíocht fhorchoimeádta:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.
Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): níl
Tá an soláthar sin oiriúnach freisin d’fhiontair bheaga agus mheánmhéide (FBManna): tá
Eolas breise: Concernant la durée, il est précisé que ce contrat prendra effet à compter du 1er juillet 2027 pour une durée ferme de 12 ans. Variantes : Il n’est pas exigé de variante de la part de l’acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées. Les critères de sélection de candidatures sont la capacité économique et financière, la capacité technique et professionnelle des candidats. Le candidat produit à l'appui de sa candidature les pièces suivantes : Concernant sa capacité juridique : A. Lettre de candidature B. Déclaration du candidat : C. Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat D. Une déclaration sur l'honneur attestant : 1. Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à 5 et L. 3123-7 à 11 du Code de la Commande Publique, 2. Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 à 21 du Code de la Commande Publique et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à 8 du Code de la Commande Publique, sont exacts ; F. Une attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 et suivants du Code du travail ; G. Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait KBis). H. La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire. Concernant sa capacité économique et financière : 1. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles) ; 2. Une attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle de moins de 3 mois Concernant ses capacités techniques et professionnelles : 1. Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire de prestations similaires à l'objet de la consultation ; 2. Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature. Dans le cadre de la remise de l'offre, le candidat devra remettre les éléments suivants : - le projet de contrat de concession complété ; - Le compte prévisionnel d'exploitation (CPE) - Le mémoire technique et environnemental les fiches descriptives et techniques relatives aux mobiliers proposés précisant notamment : Les côtes précises de chaque mobilier et les éléments associés (banc, support de cadre et de signalé- tique…) La durabilité (revêtement de protection appliqué à la surface, qualité et épaisseur des matériaux, note de calcul de résistance au vent), la résistance au vandalisme (type de vitrage et degré de sécurité en cas de choc notamment), la résistance aux intempéries. Ces fiches seront complétées d'illustrations, croquis ou photos de chaque type de mobilier et/ou de quelques photomontages des mobiliers en situation ; la méthodologie de pose et de dépose des mobiliers ; la méthodologie relative à l'entretien et la maintenance du mobilier ; un planning de déploiement de l'ensemble des mobiliers à compter du 6 août 2026; les moyens en matériel et les moyens humains (CV expérience) dédiés pour l'exécution des prestations ; les moyens informatiques (logiciel, outils statistiques, etc …) et les moyens de communication affectés à la réalisation de la prestation ; les mesures mises en oeuvre pour informer la Ville sur l'activité du service (interlocuteur dédié, compte rendus et rapports avec production de modèles, tableaux de bord, base de données informatiques…) et ce dans le but de s'inscrire dans un véritable partenariat, hors documents prévus par la réglementation ; Un rapport annuel type qui présentera les grandes caractéristiques du rapport annuel qui sera fourni chaque année à la ville. les objectifs de performance environnementale : le candidat décrira les mesures prises en matière de développement durable (mobilier « remis à neuf », consommation électrique, taux de recyclabilité du mobilier, produits d'entretien utilisés, économie d'eau, recyclage des affiches

…). - le cas échéant, une note relative aux clauses du contrat que le candidat souhaite discuter dans le cadre des négociations évoquées à l'article 8 du RC.

5.1.7. Soláthar straitéiseach

Critéir maidir le soláthar glas: Critéir náisiúnta maidir le Soláthar Poiblí Glas

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.10. Critéir dhámhachtana

Critéar:

Cineál: Cáilíocht
Ainm: Qualité relative à la valeur technique
Cur síos: Qualité relative à la valeur technique (65 points) - Qualité et caractéristiques des mobiliers proposés (25 points) - Qualité de l'organisation, des moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la concession pour les prestations d'installation en début de concession (15 points) - Qualité de l'organisation, des moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la concession pour les prestations d'entretien et de maintenance (20 points) - Calendrier de mise en place du mobilier à l'installation de la concession (2.5 points) - Qualité des moyens de suivi de l'exécution de la concession (2.5 points)
Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)
Uimhir an chritéir dámhachtana: 65

Critéar:

Cineál: Praghas
Ainm: Prix relatif à la valeur de la redevance
Cur síos: Prix relatif à la valeur de la redevance annuelle d'occupation du domaine public (RODP) (30 points)
Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)
Uimhir an chritéir dámhachtana: 30

Critéar:

Cineál: Cáilíocht
Ainm: Qualité relative à la performance environnementale
Cur síos: Qualité relative à la performance environnementale (5 points)
Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)
Uimhir an chritéir dámhachtana: 5

5.1.11. Doiciméid soláthair

Seoladh na ndoiciméad soláthair: https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=947307&orgAcronyme=b2g

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach
Seoladh an chur isteach: https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=947307&orgAcronyme=b2g
Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis
Leaganacha malartacha: Ní ceadmhach
Spriocdháta chun tairiscintí a fháil: 11/12/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa
An tréimhse le linn a gcaithfidh an tairiscint a bheith bailí: 5 Míonna

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea

Sonrascú leictreonach: Éigeantach
Úsáidfear ordú leictreonach: níl
Úsáidfear íocaíocht leictreonach: tá
Socrú airgeadais: Selon les éléments du contrat.

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Eolas faoi spriocdhátaí athbhreithnithe: Voir les articles L.551-1 à 23 du code de justice administrative s'agissant des référés précontractuel et contractuel. Dans le cas d'un recours en contestation de validité du marché, conformément à un arrêt du Conseil d'Etat (CE, 4 avril 2014,Département du Tarn-et-Garonne, no 358994), le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Ce recours peut être assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.
Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair: Ville de Bois-Colombes
Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair: Ville de Bois-Colombes
Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht: Ville de Bois-Colombes
Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí: Ville de Bois-Colombes

8. Eagraíochtaí

8.1. ORG-0001

Ainm oifigiúil: Ville de Bois-Colombes
Uimhir chlárúcháin: 21920009400015
Seoladh poist: 15 Rue Charles Duflos
Baile: Bois-Colombes
Cód poist: 92277
Foroinn tíre (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)
Tír: An Fhrainc
Pointe teagmhála: Service de la commande publique Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
R-phost: juridique@bois-colombes.com
Teil.: 0171078105
Róil na heagraíochta seo:
Ceannaitheoir
Soláthraí seirbhísí an tsoláthair
Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair
Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair
Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht
Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí

8.1. ORG-0002

Ainm oifigiúil: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Uimhir chlárúcháin: Instance des procédure de recours
Roinn: Précisions concernant les délais d'introduction de recours: voir les articles L.551- 1 à 23 du code de justice administrative s'agissant des référés précontractuel et contractuel. Dans le cas d'un recours en contestation de validité du marché, conformément à un arrêt du Conseil

d'etat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-Et-Garonne, no 358994), le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Ce recours peut être assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative
Seoladh poist: 2-4 bd de l'Hautil
Baile: Cergy Pontoise Cedex
Cód poist: 95027
Foroinn tíre (NUTS): Val-d'Oise (FR108)
Tír: An Fhrainc
R-phost: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Róil na heagraíochta seo:
Eagraíocht athbhreithniúcháin
Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe

Eolas faoin bhfógra

Aitheantóir/leagan an fhógra: b6a4a9a9-08b1-436e-a229-c3e4149567b4 - 01
Cineál na foirme: Iomaíocht
Cineál an fhógra: Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Fochineál an fhógra: 19
Dáta seolta an fhógra: 26/10/2026 16:05:12 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa
Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis
Uimhir foilseacháin an fhógra: 748134-2026
Uimhir eagráin IO S: 209/2026
Dáta foilsithe: 28/10/2026